

Décision n°2022-49

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n° 22A009 : Restauration des établissements d'accueil du jeune enfant
(EAJE)**

Attribution du marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020-07-07 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU l'avis d'appel public à concurrence publié le 22 avril 2022 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 23 avril 2022 sur marcheonline.com et le moniteur.fr, fixant la date limite de remise des offres au 20 mai 2022,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation concerne la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la préparation et la livraison des repas aux trois établissements d'accueil du jeune enfant de la commune,

CONSIDÉRANT que l'accord-cadre comprend une offre de base et trois variantes décrites ci-après :

- Offre de base : « Menus selon âge de l'enfant avec texture et grammage adaptés composés de 50% de produits durables dont au moins 20% de produits bio »
- Variante 1 : Menus selon âge de l'enfant avec texture et grammage composés de 50% de produits durables dont au moins 40% de produits bio
- Variante 2 : Menus selon âge de l'enfant avec texture et grammage adaptés composés de 50% de produits durables dont au moins 20% de produits bio et 2 repas par semaine pour les plus grands sans protéine animale
- Variante 3 : Menus selon âge de l'enfant avec texture et grammage adaptés composés de 50% de produits durables dont au moins 40% de produits bio et 2 repas par semaine pour les plus grands sans protéine animale

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer l'accord-cadre au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Consultative des marchés Adaptés en date du 1^{er} juillet 2022 ;

DÉCIDE

Publication le 11/07/22

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20220706-Dec2022-49-AR
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022